

RCS : NIMES  
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00276  
Numéro SIREN : 332 492 271  
Nom ou dénomination : NIMES OLYMPIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006173

## **NIMES OLYMPIQUE**

**Société Anonyme Sportive Professionnelle**

**au capital de 4 213 945 euros**

**Siège social : Avenue de la Bouvine,**

**Stade des Costières,**

**30900 NIMES**

**332 492 271 RCS NIMES**

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DU 30 AVRIL 2018**

L'an Deux Mille Dix-Huit,

Le Trente Avril,

A Quatorze Heures,

Les administrateurs de la société NIMES OLYMPIQUE se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette réunion :

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Raymond AMBROSINO,
- Monsieur Rani ASSAF,
- Monsieur Paquito BOLIN,
- Monsieur Alain GAZEAU,
- Monsieur David GUICHARD,
- Monsieur Pierre-François HUGUES,
- Monsieur Rafik MENNI,
- Monsieur René PRADEN,
- Monsieur Daniel ROTICCI.

Le Cabinet FIDUCIAIRE CENTREX, Commissaire aux Comptes titulaire, a été convoqué.

L'Association NIMES OLYMPIQUE est présente.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Rani ASSAF préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Maître Frédéric DELACROIX, Avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations du Conseil du 4 novembre 2016 et adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- Atterrissage au 30/06/18
- Budget 18/19
- Approbation convention comptes courant d'associé PETRUSSE INVEST
- Démission / Nomination / Remplacement d'administrateurs
- Pouvoir pour formalités

#### **ATTERISSAGE ET BUDGET**

Le Président soumet au Conseil l'atterrissage au 30 juin 2018 et le budget 2018/2019 de la Société :

| <b>ANALYSE DU RESULTAT</b>              | <b>ATTERISSAGE<br/>30/06/2018</b> | <b>DNCG 18/19</b> |
|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| DROITS AUDIOVISUELS                     | 6 080 899                         | 16 384 555        |
| SPONSORS PUBLICITE                      | 648 383                           | 822 570           |
| RECETTES MATCHS                         | 1 491 611                         | 1 810 500         |
| SUBVENTIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES | 54 977                            | 105 000           |
| TRANSFERT DE CHARGES ET RAP PROV        | 33 752                            | 15 000            |
| MERCHANDISING                           | 156 242                           | 153 000           |
| AUTRES PRODUITS                         | 99 224                            | 143 000           |
| TOTAL DES PRODUITS HORS MUTATION        | 8 565 089                         | 19 433 625        |
| REMUNERATION DU PERSONNEL               | 6 273 035                         | 7 700 000         |
| CHARGES SOCIALES                        | 2 885 596                         | 3 542 000         |
| PARTICIPATION INTERESSEMENT             | 0                                 | 0                 |
| DAP AMTS IND MUTATION                   | 93 333                            | 93 333            |
| HONORAIRES D'AGENTS                     | 140 202                           | 250 000           |
| FRAIS ORGANISATION DE MATCHES           | 381 001                           | 497 051           |
| SERVICES EXTERIEURS                     | 923 568                           | 1 125 704         |
| IMPOTS ET TAXES                         | 381 872                           | 384 589           |
| DAP AMTS ET PROV (AUTRES)               | 333 050                           | 333 050           |
| AUTRES CHARGES                          | 330 395                           | 653 500           |
| TOTAL DES CHARGES HORS MUTATION         | 12 365 526                        | 15 262 727        |
| RESULTAT DES OPERATIONS HORS MUTATION   | -3 800 437                        | 4 170 898         |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL IND MUTATION      | 0                                 | 0                 |
| INDEMNITES FORMATION SOLIDARITE RECUES  | 25 000                            | 0                 |
| RAP PROV SUR IND MUTATIONS              | 0                                 | 0                 |

|                                         |           |           |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|
| INDEMNITES FORMATION SOLIDARITE VERSEES | 50 000    | 50 000    |
| DAP PROV DEPREC IND MUTATION            | 0         | 0         |
| RESULTAT DES OPERATIONS MUTATION        | -25 000   | -50 000   |
| RESULTAT FINANCIER                      | -46 000   | -49 000   |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL                   | 5 171 280 | -110 000  |
| RESULTAT AVANT IMPOTS                   | 1 299 843 | 3 961 898 |
| IMPOTS SUR LES BENEFICES                |           |           |
| RESULTAT NET                            | 1 299 843 | 3 961 898 |

Le Conseil prend acte que l'atterrissage et le budget de la Société ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil prend acte que :

- Le résultat de l'atterrissage de l'association au 30 juin 2018 est de 69 796€
- Le résultat du budget 18/19 de l'association est de 63 911€

**Après en avoir délibéré, le Conseil valide l'atterrissage au 30 juin 2018 et le budget 2018 / 2019.**

#### **APPROBATION DE LA CONVENTION DE COMPTE COURANT PETRUSSE INVEST**

Le Président expose au Conseil d'administration que la société PETRUSSE INVEST, actionnaire, a procédé, dans la SASP à des avances en compte courant d'actionnaire s'élevant au 28 février 2018, à la somme de 2 641 355.63 euros.

La SASP, ayant des difficultés passagères de trésorerie à la fin du mois de mars 2018, la société PETRUSSE INVEST a proposé de réaliser une nouvelle avance en compte courant d'un montant d'un million d'euros.

Le Président rappelle qu'il est l'associé unique et le Président de la société PETRUSSE INVEST et qu'en conséquence, une telle convention entre dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et doit donc être autorisée par le Conseil d'Administration.

En application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Président expose aux membres du Conseil que cette convention est conclue dans l'intérêt de la Société, pour lui permettre de bénéficier de trésorerie dans l'attente de l'attribution des droits tv.

Une convention ayant été signée afin de permettre le versement des fonds, le Président présente dès lors au Conseil ladite convention et lui demande de la ratifier.

**Le Conseil ratifie la convention de compte courant d'actionnaire signée avec la société PETRUSSE INVEST, M. ASSAF ne participe pas au vote.**

## DEMISSION D'ADMINISTRATEURS

Au terme de la convention sportive conclue entre l'Association et la SASP, il est prévu à l'article 14 que :

- l'ASSOCIATION n'aura plus de siège au Conseil d'administration de la SOCIETE mais son Président sera invité et les décisions des différents organes de la SOCIETE lui seront communiquées
- la SOCIETE n'aura plus de siège au Conseil d'administration de l'ASSOCIATION mais son Président sera invité et les décisions des différents organes de l'ASSOCIATION lui seront communiquées

Afin de respecter cette convention, Messieurs AMBROSINO et PRADEN ont donc présenté leur démission du Conseil d'administration.

Monsieur David GUICHARD a également présenté sa démission de tous ses mandats (administrateurs et DG).

Le Président propose de nommer en remplacement M. Laurent TOURREAU né le 02.09.1978 à NIMES, domicilié 2 Impasse du four à chaux 30190 Dions.

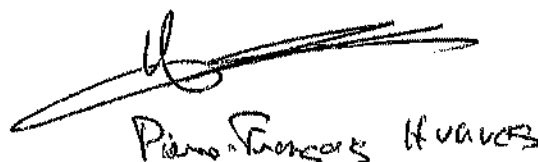
**Le Conseil prend acte de la démission de Messieurs AMBROSINO, PRADEN et GUICHARD de leurs fonctions et décide de nommer M. Laurent TOURREAU.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président  
Rani ASSAF

Un Administrateur



Pierre-François HUVER